JANV. 2024 #12

VELLERON
AU FIL DES SAISONS

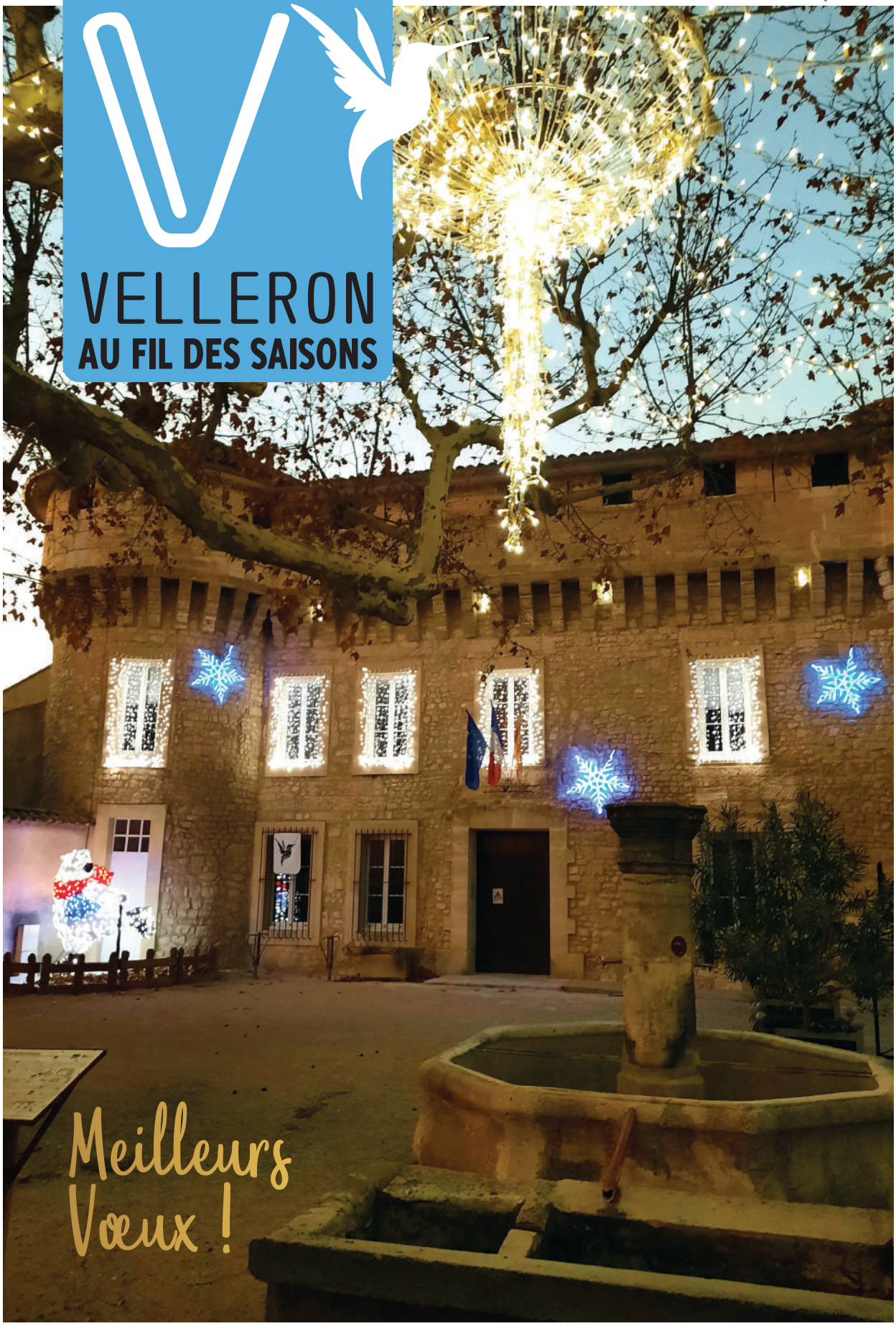

Fin d'année festive

DOSSIER :
PLANTER DES ARBRES

VELLERON
AU FIL DES SAISONS

3 PARTAGER

7 APPROFONDIR
PLANTER DES ARBRES

8 COOPÉRER

9 APPRENDRE

10 AMÉNAGER

12 ACCOMPAGNER

14 MOTS DES ÉLUS

15 DÉLIBÉRER

16 DÉCOUVRIR

19 À SAVOIR

21 AGENDA & CARNET

directeur publication : Philippe Armengol

rédacteurs : Sophie Marquez, Alexandra Bourgoin, Cécile Laget Barbet, Gilles Laugier, Cédric Clareton et les services municipaux

photos : Cédric C, Didier K, Fabienne A, Gérald I, Hervé B, Franck P, Sophie M

mise en page : Flora Vander Poorte

impression : Imprimerie Quadrifolio - Le Thor

nombre d'exemplaires : 2 000 ex

ÉDITO
AU FIL DES SAISONS

C'est avant tout un message de Paix que je veux vous adresser, en toute humilité, face aux tragiques évènements qui souillent notre planète.

De Paix et de Solidarité envers toutes les victimes innocentes frappées dans leurs chairs. Gardons espoir, tissons des liens entre les êtres humains au lieu de les diviser.

Rester fidèles à nos engagements, rigoureux et exigeants sur les objectifs que nous nous fixons, mais aussi être respectueux et attentifs envers nos concitoyens au regard de leurs préoccupations quotidiennes : voilà notre « feuille de route » depuis que nous sommes élus.

Nos engagements ont été tenus.

À mi-mandat, nous notons avec satisfaction que les chantiers programmés ont été menés à terme, mais aussi que bon nombre de réalisations supplémentaires sont venues se greffer à la liste des opérations initialement programmées. Pour mémoire, nous avions listé pour l'année 2023 : réhabilitation du cabinet médical et du café culturel, poursuite des travaux de voirie et mise en sécurité, lancement de l'étude pour la réfection du chemin des Gypières, programmation de la 1ère fête du Printemps et de la Nature, tarification sociale de la cantine scolaire, rénovation des nouveaux locaux pour l'ADMR, mise en discrétion des réseaux aériens de la voie verte des Cades...Tout cela a été réalisé. À cela se sont rajoutés, entre autres, l'aménagement d'un nouveau local pour la Police Municipale, l'agrandissement des locaux au stade de foot et rugby, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public...

Le chantier concernant la plantation d'arbres (opération 50 000 arbres du Conseil Départemental) nous tient particulièrement à cœur. Il est le symbole du dynamisme du présent et de l'espoir en l'avenir.

Pour chacune des actions menées, nous cherchons toujours à harmoniser les équilibres entre les besoins, les capacités financières et les enjeux environnementaux.

Sur la base de ces principes, nous projetons pour 2024 : la création d'un Pump-Track, la poursuite de l'optimisation de l'éclairage public, le début des travaux sur le chemin des Gypières, l'accueil de la Strada (cinéma) pour des projections mensuelles, le début de la rénovation énergétique du groupe scolaire (programmation pluriannuelle), la poursuite d'une offre culturelle et festive variée, le maintien des ateliers séniors avec le CCAS... Sachant que cette liste n'est pas exhaustive.

J'ajoute que rien n'aurait pu être réalisé ni programmé si le lotissement de la Grande Bastide avait vu le jour, avec comme chacun sait, les conséquences financières et environnementales désastreuses pour la commune. Restons plus que jamais mobilisés.

Qu'il me soit permis de remercier à nouveau ma solide équipe municipale, les services municipaux, les associations, les commerçants et artisans qui s'investissent à longueur d'année et témoignent de leur attachement à notre commune pour la faire rayonner localement et au-delà de notre territoire.

crédit © Clotilde Arnaux

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne et heureuse année 2024.

Bien à vous.

Philippe Armengol, Maire de Velleron
Vice-Président du Grand Avignon
Vice-Président de la Via Venaissia
Vice-Président des Maires ruraux de Vaucluse

La magie des fêtes

Nous attendions tous le Père Noël, il nous a rendu plusieurs visites : au marché artisanal de Créatist, à la fête des lumières, au marché agricole, à la buvette et bien sûr à la crèche et à l'école !
Merci à tous ceux qui ont organisé sa venue, notamment Festivelleron pour ce moment magique à travers le village.

Noël à la crèche

Noël à la maternelle

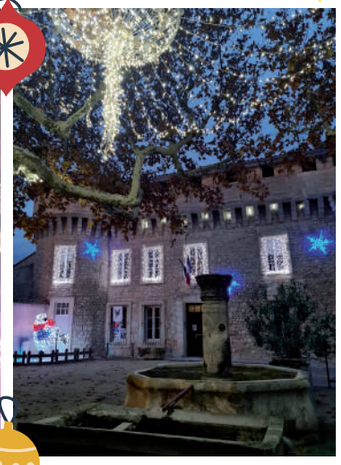
Fête des Lumières

Noël à la buvette

Au marché agricole

Les lutins de Créatist

Le marché de Noël et ses artisans velleronnais

Une conférence gourmande organisée sur les traditions provençales de Noël par Velleron Culture et Patrimoine

Des rendez-vous culturels et festifs pour tous les goûts !

Gilbert Chiron en provençal

Jazz Magic avec Nomade

Vin Primeur avec Festi'Velleron

Concert à l'église

Cérémonie du 11 novembre

À l'heure où la guerre et sa barbarie frappent encore cruellement plusieurs pays, ce recueillement en mémoire des disparus de la première guerre était forcément particulier. Aux côtés des anciens combattants, avec nos jeunes élus du CME, les écoliers, les sapeurs pompiers, élus et population, il est important d'honorer le devoir de mémoire et défendre inlassablement des messages de paix.

Recueillement solennel

À l'appel de l'association des maires de France et à l'unisson des communes de notre pays, une minute de silence a été observée devant la mairie le 17 octobre en mémoire de Dominique Bernard et Samuel Paty, odieusement assassinés. Écoliers, élus, agents communaux et habitants ont partagé ce moment solennel.

Hommage

Au boulodrome, le 26 novembre, les élus et ses amis entouraient la famille de Dédé Clareton pour lui rendre hommage sur ce site qui portera désormais son nom. En témoignage un lutrin avec les mots de Brassens « les copains d'abord », beaucoup d'émotions, de souvenirs et de sincérité dans ce moment partagé.

TERRASSEMENT JEAN TIRADO
04 90 20 79 88
FONDATIONS DE VILLAS
TROUS DE PISCINES
AGENCEMENT DE COURS ET DE CHEMINS
RACCORDEMENT AU TOUT À L'ÉGOUT
RACCORDEMENT DES RÉSEAUX PRIVÉS
REMISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES
LOCATION D'ENGINS AVEC CHAUFFEUR
TRANSPORT D'AGRÉGATS
1658 Chemin de la Sylvestre - 84740 VELLERON

Eric VISENTIN FAÇADES
Neuf et Rénovation
1959, Route de Monteux
84740 VELLERON
04 90 20 07 31

MAÇONNERIE Générale
Charpente & Couverture
Neuf & Rénovation
SARL LEONARD Cédric
581 Chemin des Cades
84740 VELLERON
Tél : 04 90 20 86 37
Port : 06 29 86 12 71

SRMV
SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MONT VENTOUX
COLAS FRANCE - SRMV
BP 70115 - 308, Chemin de Patris
84204 CARPENTRAS CEDEX
Tél : 04 90 63 11 92
Mail : contact.carpentras@colas.com
ECO-TRI SRMV

Transition

Planter hier, aujourd'hui et demain... pour préparer l'avenir

L'arrivée massive d'arbres à planter est un beau défi technique et vient enrichir considérablement la démarche engagée depuis 3 ans. Celle-ci se poursuivra encore sur les prochaines années.

Dans le cadre du dispositif 50 000 arbres en Vaucluse, le Département a établi une convention avec Velleron et le projet se concrétise à présent avec de nombreuses plantations.
La subvention « en nature » ne comprend pas moins de 91 arbres de « haute tiges » et 210 arbustes qui seront plantés sur différents sites du village. Cette opération d'envergure vient dans le prolongement des précédentes plantations avenue Général de Gaulle, avenue du Midi, dans la cour de l'école ou près du skatepark notamment.

Opération 50 000 arbres !

Le Département a organisé un rendez-vous avec la presse pour présenter le dispositif et sa traduction concrète. Marielle Fabre, conseillère départementale représentait la Présidente et était entourée des services. A ses côtés, Le Maire, les élus velleronnais, le CME et les services techniques ont pu partager ce moment d'échanges. Valoriser cette opération contribue aussi au rayonnement de notre village et des valeurs traduites en action.

DÉTAIL ET RAPPEL DES PLANTATIONS

Chaque arbre compte ou quand les petits ruisseaux...

Boulevard du midi :
- 7 micocouliers (2020)
- 2 érables planes (2022)
- 2 frênes « Raywood » (2023)

Boulevard du général De Gaulle :
- 13 frênes communs (2021)
- 2 arbres de judée

Lavoir :
- 2 ormes (2022)
- 1 lila des indes (2022).

Rue Francastel :
- 4 lauriers roses

Marché agricole :
- 4 chênes verts (2022)
- 8 lauriers roses (2022)
- 8 lauriers tins (2022).

École :
- 3 pittosporums (2020)
- 5 fruitiers : abricotiers, cerisiers (2020)
- 26 photinias (2022)
- 2 oliviers (2023)
- 1 tilleul (2023).
- 2 fruitiers, pommier, cerisier (2023)

Skatepark :
- 3 érables (2022)
- 2 muriers (2022)
- 1 cèdre (2022)
- 72 arbustes (2023)

Tennis :
- 36 photinias (2023)
- 5 arbres (2023)

Boulevard Fernand Maillan :
- 1 amandier (2022)

Parking des maraîchers :
- Micoucouliers (2023)

Parc de la pharmacie:
- 6 micocouliers

Parking maraîchers :
- 9 micocouliers
- 9 aulnes
- 16 frênes
- 15 ostryas (2023)

NOS PLATANES

Aux côtés de nos oliviers, nos platanes centenaires représentent bien notre Provence et sont une vraie richesse. Pourtant, touchés par le chancre coloré, il a fallu abattre les malades et ceux en grande proximité, contaminés. Un crève-cœur mais une obligation pour protéger ceux encore sains.
Cela n'a fait qu'accentuer la nécessité de replanter… trop longtemps repoussée et depuis 3 ans bien engagée.

REMERCIEMENTS APPUYÉS À TOUS CEUX QUI CONTRIBUENT À CETTE DÉMARCHE AU LONG COURT :
Le Cabinet d'Architecture CAUE, les écoliers velleronnais, le Conseil Municipal des Enfants, les lycéens de la Ricarde, l'association D3P, la commission municipale transition écologique, le Département de Vaucluse et bien sûr à nos jardiniers des services techniques.

POURQUOI PLANTER DES ARBRES ?

Parce qu'ils embellissent notre cadre de vie, notre village
Parce qu'ils font une ombre précieuse
Parce que c'est bon pour le climat
Parce qu'ils forment des îlots de fraîcheur
Parce qu'ils contribuent à la biodiversité
Parce que c'est pour nos enfants et nos petits enfants
liste non exhaustive, vous pouvez compléter...

LA PAROLE À CEUX QUI EN PRENNENT SOIN AU QUOTIDIEN :

Guillaume Bézert et les jardiniers des services techniques ont participé à la réflexion en amont de la plantation avec un objectif : réunir tous les atouts pour assurer l'épanouissement des jeunes arbres. Ainsi les espèces sélectionnées sont celles les plus adaptées à notre climat, les sites ceux les plus propices pour la qualité de la terre et surtout la ressource en eau. Ils ont aussi encouragé des regroupements d'arbres pour faciliter l'arrosage et les soins particulièrement utiles les 2 premières années. La plantation a nécessité un travail conséquent et la mobilisation, rien que sur le parking des maraichers de 10 tonnes de broyat préparées à partir des tailles des végétaux de la commune. Anticiper le drainage et l'arrosage, poser des tuteurs, … chaque étape compte et les professionnels y veillent.
Rien ne serait possible sans leur savoir-faire et leur investissement. Nous leur en sommes reconnaissants. Gageons qu'ils seront fiers de voir ces arbres grandir sur les prochaines décennies grâce à leur contribution décisive !

Compost

Jouer collectif avec la plateforme citoyenne de compostage partagé

À compter de janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire.
Le Grand Avignon met à votre disposition des aires de compostage permettant de transformer vos déchets de cuisine et de jardin en un amendement naturel.
En parallèle de l'installation des bacs de compost collectifs, le Grand Avignon a prospecté au clos de l'Angély ainsi qu'aux Sarments.
Aujourd'hui 10 familles se sont inscrites sur le dispositif.
Les composteurs seront fermés pour éviter des usages inappropriés.
Les panneaux précisent les informations pratiques pour prendre de bonnes habitudes.
Des grilles anti rongeurs sont installées sous les composteurs pour éviter de les attirer.
Le dispositif peut concerner jusqu'à 100 foyers et il est donc possible de rejoindre cette démarche.
Comment je m'inscris : J'appelle Direct Grand Avignon au 0800 71 84 84. (numéro gratuit)

BON À SAVOIR

Le compost est un excellent fertilisant naturel et peu coûteux. Il améliore la structure du sol, maintient l'humidité, fournit un apport nutritif aux plantes et intensifie la vie biologique du sol.
Le broyat vient des travaux des espaces verts autour de chez vous.
Vous pouvez venir récupérer le compost mature pour votre utilisation personnelle, sinon il sera utilisé dans les espaces verts proches de l'aire.
Il est aussi possible de se procurer des composteurs individuels auprès du Grand Avignon.

Zone d'accélération des Énergies Renouvelables

Afin de planifier la production future telle que prévue par la loi les communes délibèrent pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.
L'objectif est de définir des cartes communales pour le développement potentiel de projets d'énergies renouvelables, toutes filières confondues.
Les secteurs non ciblés ne bénéficieront pas de la simplification des procédures administratives et des avantages économiques accordés aux porteurs de projet.
Le schéma directeur porté par le Grand Avignon a permis d'éclairer la prise de décision en mettant à disposition des communes, les enjeux, les potentiels et les contraintes pour chaque filière d'énergie renouvelable. Le Grand Avignon a apporté également un appui technique décisif grâce au service SIG. En effet, les cartes ont permis de visualiser les zones du PLU, les enjeux du parc du Ventoux (zones incendies, corridor écologique...) pour mieux repérer les zones propices aux différentes énergies.

Velleron a retenu en zones d'accélération :
- pour la géothermie de surface et le bois énergie : toute la commune
- pour le solaire thermique et le photovoltaïque en toiture et/ou ombrières : 1636 ha sont concernés hors du centre-ancien
- pour la récupération de chaleur fatale : ½ ha au niveau de la station d'épuration

Notre commune n'est pas concernée par le photovoltaïque central au sol, la géothermie profonde, l'éolien, le réseau de chaleur, la méthanisation.
La municipalité a fait le choix d'exclure les friches et terres agricoles des zones d'accélération.
Les cartes sont consultables en mairie et sur **www.velleron.fr/zenr-planification-production-de-nergies-renouvelables/**
Bien sûr, parallèlement à cette réflexion sur ces productions, la démarche de recherche de sobriété reste essentielle.

COLLECTE DES DÉCHETS

À compter de janvier 2024, notre prestataire de collecte change et ça sera la société Eco-déchets qui effectuera les collectes.
Nouvelles modalités :
• pour le centre-ville : mardi après-midi et vendredi matin pour les ordures ménagères et jeudi matin pour les emballages.
• Pour les zones pavillonnaires et la campagne : mardi après-midi pour les ordures ménagères et jeudi matin pour les emballages.

Évolution du tri sélectif

En 2019 : 71 tonnes
En 2023 : + de 155 tonnes

Grâce aux bacs jaunes et à vos efforts, continuons !

Nouveau

Le centre de loisirs ouvert aux 3/5 ans lors des petites vacances

Après avoir ouvert ses activités aux enfants de la maternelle le soir après l'école et suite au succès de son centre maternel de juillet, le service Enfance ouvre désormais son centre de loisirs aux 3/5 ans durant les petites vacances (sauf celles de Noël).
Lancée à l'occasion des vacances de la Toussaint et plébiscitée par de nombreux parents, cette nouvelle offre permet d'accueillir 15 enfants encadrés par une équipe de 4 animatrices qui se relaient et supervisés par Lise Scarcella, directrice du centre maternel. Le centre des 3/5 est organisé dans les locaux de l'école de Velleron réaménagés pour l'occasion.
Notez dès à présent les dates d'ouverture du centre durant les petites vacances :
- du 26/02 au 1/03
- du 22/04 au 3/05
- du 21/au 31/10.

Ouverture des inscriptions sur le portail famille Cytiviz 15 jours avant le début de chaque période.
Rens. : 04 90 20 11 87
Mail : enfance@velleron.fr

Centre de loisirs

Des sapins de Noël réalisés par les enfants

Chaque été, durant le centre de loisirs estival, un thème de stage autour de la découverte de métiers issus de l'artisanat est proposé aux 6/12 ans. Cette année, le projet s'est articulé autour de la conception de sapins en bois réutilisables en collaboration avec l'association «Graine de Cabanes». Durant une semaine, les 40 enfants du centre ont découvert cette matière noble qu'est le bois. Ce travail minutieux, entièrement réalisé par les enfants du centre de loisirs, fut encadré par les animateurs de la conception sur plan, à la découpe, au ponçage, en passant par la peinture et le montage. Le résultat est à la hauteur de l'investissement des enfants : 4 sapins ont été confectionnés dont le plus grand, mesurant, plus de 2m de haut pour 2m de large visible dans le hall d'entrée de la Mairie durant les fêtes. Un grand merci aux enfants et aux animateurs pour cette initiative durable !

Mieux comprendre les Sorgues : un programme dédié aux élèves !

Chaque année le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues donne rendez-vous à des écoliers pour éveiller les enfants à la protection des Sorgues et à mieux comprendre leur fonctionnement grâce au programme « Les Sorgues à l'école ».
Aussi, le 10 novembre dernier, les élèves de Mme Aubert se sont vu remettre les outils pédagogiques indispensables pour devenir acteurs et messagers de la bonne utilisation des Sorgues dont l'écosystème est fragile.
Sélectionnée, la classe a débuté son programme avec une sortie à la Fontaine de Vaucluse, où la Sorgue prend sa source. Les eaux qui jaillissent proviennent de l'infiltration des eaux de pluie et de la fonte des neiges du sud du Mont Ventoux, des Monts de Vaucluse, du plateau d'Albion et de la Montagne de Lure qui représentent un « impluvium » de plus de 1 240 km² et dont l'unique issue, est la Fontaine-de-Vaucluse.

syndicat mixte du bassin des sorgues

La Présidente du Conseil départemental a reçu le maire accompagné de deux adjoints pour une réunion dédiée à un important projet de sécurisation routière : la création d'un rond-point sur la route départementale au niveau de l'entreprise Covel'eau. Le travail engagé va se poursuivre pour ce projet au long cours.

Colombarium

Pour répondre à la forte attente exprimée par des habitants, un nouveau colombarium a été installé dans le cimetière situé dans le village. Un soin particulier a aussi été porté à l'aménagement des abords ainsi qu'au jardin du souvenir pour permettre un recueillement des familles endeuillées dans de meilleures conditions.

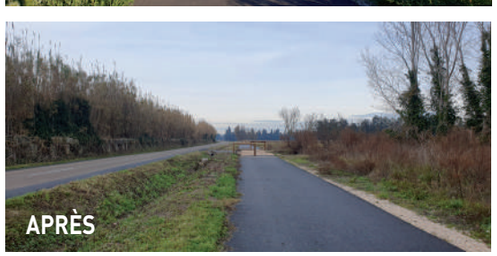

Le SEV a réalisé des travaux d'enfouissement des réseaux près de la voie verte des Cades. Cela avait été anticipé au maximum en prévoyant les fourreaux.

Intersection Route du Thor

Depuis trop longtemps, zone accidentogène, l'intersection route du Thor et chemin de Prince d'Orange a fait l'objet d'un aménagement par les services du Département à la demande des riverains et de la commune. Les travaux sont sur le point d'être terminés et permettent de mieux matérialiser l'intersection.
Ce tronçon va enfin passer à 70 km/h. Respectons cette limitation pour plus de prudence.

Bureaux de la police municipale

Comme annoncé, suite au déménagement de l'ADMR place Jean Jaurès, les locaux libérés à Cambis ont été aménagés par les services techniques pour accueillir les bureaux de la police municipale.
Ils restent joignables au 04 90 20 55 17 et vous les rencontrez facilement dans le village et à la sortie de l'école.

Rue de Monteux

Passer de l'expérimentation à un aménagement amélioré et pérenne.

Avec la volonté clairement affirmée de sécuriser les abords de l'école et le passage des cyclises arrivant de la Via Venaissia*, des solutions sont recherchées depuis plus d'un an pour mieux gérer vitesse et circulation. Pour mémoire, des urbanistes ont travaillé en consultant les habitants à travers atelier et réunion à la recherche de solutions conformes à la réglementation et à la topographie des lieux.
L'aménagement provisoire (donc a minima) a permis d'expérimenter le sens unique, d'abord dans le sens montant puis descendant avec un espace réservé aux piétons et aux vélos.
Pour toute expérimentation, il est important de recueillir les avis des différents usagers et riverains.
Très vite certains se sont exprimés et préconisaient par exemple l'expérimentation dans l'autre sens. Ce qui a été fait. Une fois les deux sens testés, la consultation a été formalisée pour un point sur les divers avis.
Si des constats positifs sur la baisse de la vitesse et du flux ont été notés, il n'est pas ressorti de consensus sur le sens à privilégier, tant les préférences dépendent des lieux d'habitation et directions prises. En tous les cas, les déports de circulation sur d'autres voies et des points d'alerte sur des saturations possibles ou risques font aussi parties du bilan, pas assez concluant en définitive au regard des contraintes vécues par les riverains.
En gardant la priorité à la sécurité routière et au partage de l'espace public, un projet alternatif sera mis en œuvre prochainement. Il comprend un double sens avec des voies plus étroites obligeant à réduire la vitesse et une partie mobilité douce.

Des travaux sont nécessaires, le changement interviendra dès que la réalisation de ce nouvel aménagement sera possible pour qu'il puisse être définitif.
Merci de votre compréhension, patience et prudence pour la sécurité de tous.

*Le compteur sur la Via Venaissia entre Pernes et Velleron permet de comptabiliser 90 000 passages sur une année. Bien que tous ne viennent pas dans le village, c'est un chiffre à prendre en compte.

Habitat

Un point info pour vous accompagner

Dans le cadre du projet de requalification de son centre ancien, la commune souhaite soutenir les propriétaires dans leurs démarches de subventions aux travaux et de ravalement des façades. Pour cela, elle a mis en place des aides financières et un Point Info Habitat avec SOLIHA Vaucluse. Cette association conduit ses missions au service des particuliers et des collectivités autour de 3 axes :
• Le maintien et l'accès au logement des personnes défavorisées et vulnérables,
• L'accompagnement des particuliers modestes à la réhabilitation des logements du parc privé,
• L'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.
Une permanence a lieux tous les 4ème jeudi matin de chaque mois à la mairie. Les particuliers ont ainsi un interlocuteur « unique et physique » pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs projets de réhabilitation.

Types de travaux pouvant bénéficier de subvention:
• La réhabilitation du bâti dégradé
• L'amélioration énergétique
• Les travaux d'autonomie et de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
• La réhabilitation de logements à but locatif à loyer modéré dans le cadre du dispositif « loc'avantage »
• Le ravalement des façades

L'opération façade c'est :
Pour les façades situées dans le centre ancien et visibles de l'espace public.
• Un taux de subvention de 30%
• Un plafond de subvention de 2 287 €
• Une enveloppe budgétaire communale : 18 780€ pour 3 ans

Bilan sur les 3 années écoulées :
45 contacts, 40 visites et 20 dossiers déposés
9 bâtiments ont fait l'objet d'un ravalement. L'enveloppe budgétaire communale de 18 780€ a été dépensée à 97%, témoignant d'une vraie réussite du dispositif.
Le partenariat avec Soliha est renouvelé pour les 3 prochaines années.

Octobre Rose

À l'occasion d'Octobre rose, le CCAS a proposé aux Velleronnaises un temps de rencontre et d'échanges dédiés à la prévention du cancer du sein. Véronique MICHEL a témoigné de son expérience et de son choix de faire face à la maladie en pratiquant du sport. Elle s'est même lancée ensuite le défi de gravir le Mont Blanc… Dépassement de soi et positive attitude, comme armes de combat… D'autres témoignages ont ensuite été partagés, en toute simplicité.
Sabine SENET SYLVAIN, sage femme a apporté quant à elle de précieux conseils sur l'attention à porter à son corps et sa poitrine, avec des gestes simples et réguliers d'autopalpation. Chacune peut ainsi veiller à détecter d'éventuels premiers signaux d'alerte et avoir un suivi médical adapté. Les statistiques montrent bien qu'un cancer traité au plus tôt favorise les chances de guérison.
Organisée en partenariat avec Femmes solidaires, cette initiative du CCAS a permis une rencontre intergénérationnelle appréciée et à renouveler.

Movember

Moins médiatisé qu'Octobre rose, Movember et sa symbolique moustache est une opération de prévention de la santé masculine. Merci à l'équipe des services techniques qui s'est prêtée avec nos élus à une photo relayant le message « Prenez soin de vous ».
Bravo aussi à l'équipe de Rugby, également mobilisée.

Cours d'informatique

Vous possédez un ordinateur portable et souhaitez apprendre à mieux l'utiliser ?
Pour votre apprentissage, venez participer aux cours gratuits collectifs pour avoir plaisir à apprendre ensemble avec vos pairs. Tout le monde est bienvenu, la seule condition est d'apporter votre propre ordinateur.
Dans la 1ere session, nous aborderons les bases du traitement de texte : comment rédiger et éditer du texte : choisir la police, positionner le texte sur la feuille, enlever et repositionner le texte, souligner des mots, ajouter des symboles ou images et finaliser le document. Sur la base du modèle, nous préparerons un calendrier annuel et rédigerons une lettre d'invitation.
Les cours commencent en janvier et sur 3 séances les mardis matin (30/01, 6/02, 13/02) au foyer. Une 2ème session possible en mars – avril selon vos besoins.
Le 1er cours commence mardi 30 janvier à 9h30.
Inscriptions en mairie.

Aide aux démarches administratives

Le conseil municipal a voté une convention avec FRANCE SERVICES.
De ce fait, un conseiller numérique va assurer une permanence sur RDV en mairie à compter de février 2024 pour vous accompagner dans vos démarches administratives dans les domaines suivants : CAF, sécurité sociale, pôle emploi, impôts, carte identité, passeport, crit'air, carte grise…
Renseignements et rdv à l'accueil de la mairie.

Formation secourisme
Adolescents et adultes

Prendre soin des autres est une action citoyenne.
En partenariat avec la Croix Rouge française, des formations diplômantes aux gestes de 1ers secours peuvent être organisées sur Velleron.
Jeunes de - de 25 ans, adultes responsables d'activités sportives ou culturelles velleronnaises, le CCAS participe financièrement à votre formation. Minimum de 10 personnes pour débuter une nouvelle session. Renseignements et inscriptions en mairie.

ATELIER PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ensemble, au foyer

En complément des ateliers de prévention mensuels qui se déroulent régulièrement au foyer, comme le plus récent dédié à la prévention routière, un sympathique thé dansant animé par deux musiciens a eu lieu en octobre.
Se retrouver, partager des moments conviviaux réguliers, voici la proposition ouverte à tous faite par le CCAS que nous remercions chaleureusement.

Remise des cadeaux de Noël avec le CCAS

Repas festif et cadeaux pour gâter nos chers ainés velleronnais.

C2A
Géomètres Experts Associés
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
ARTUFEL - AUBERT- COLLAVOLI
MONTEUX
ISLE SUR LA SORGUE
BEDOIN
contact@c2a-ge.fr
04.90.61.02.67 04.90.38.06.21 04.90.20.65.69

YANNICK VITALBO ET RACHEL TASSAN

LAURENCE HEDDAR ET BERNARD THUY

Par volonté démocratique, la municipalité a choisi de réserver un espace d'expression pour les élus minoritaires dans chaque bulletin municipal. Les dates de réception des articles leurs ont ainsi été communiquées bien en amont. Comme pour le dernier numéro du bulletin, au moment du départ chez l'imprimeur, nous n'avons par reçu les textes des listes minoritaires.

Depuis le début du mandat, vous avez pu le constater, nous sommes attachés à faire selon l'intérêt général et selon les finances de la commune. Agir globalement pour un développement durable et harmonieux du village. Vu l'héritage, il est important d'avancer, pas à pas et avec méthode.

Notre méthode c'est : faire ensemble, faire collectivement, avec les habitants, le tissu associatif et économique, les partenariats à mobiliser…

Notre méthode, c'est aussi dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit.

C'est également, rechercher des solutions et, lorsqu'elles ne sont pas évidentes, avoir l'humilité et le courage d'expérimenter. Concernant la rue de Monteux, par exemple, avec des ateliers ouverts en amont et en aval, la consultation pour recueillir les différents avis après les tests. Ecouter et en tenir compte. Etre capable de savoir revoir « sa copie » pour l'améliorer. Visiblement certains sont surpris par cette méthode et considéraient que tout était décidé. La démocratie participative est plus complexe et plus riche. Il n'est pas ressorti de solutions « miracles » mais nous tentons toujours de faire au mieux.

Si dans un 1er temps, il est logique que le changement bouscule les pratiques ancrées, il ressort aussi qu'il y a des effets collatéraux à considérer, des alertes à entendre.

Nous aussi nous vivons et pratiquons le village, à pied, à vélo et en voiture en partant de divers quartiers et vers différentes directions, chaque jour.

Merci de nous faire confiance en tant qu'élus de proximité.

Conseil Municipal du 27.09.23

Présents : P. ARMENGOL, G. LAUGIER, S. MARQUEZ, H. BERENGUER, K. AKAR, N. RIVES, C. LAGET-BARBET, S. BAUPREY, A. BOURGOIN, L. THEVENET, N.VIAU, T. GAUDION, B. SENET, M. RUDELLE, D. CLERC, Y. VITALBO. **Procuration :** K. CAVALLINI, F. PESCHIER, C. CLARETON **Excusés :** A. GUILLAND, L. HEDDAR, B. THUY **Absente :** R. TASSAN

• COTISATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Par délibération du 5/07/23, la taxe d'habitation sur les logements vacants (TLV) a été instaurée. Or, par décret du 25/08/23, la commune a été classée en « zone tendue » Les logements vacants seront donc assujettis à la TLV perçue par l'Etat. la commune perd ces recettes.

Pour compenser, l'art. 1407 ter du CGI permet aux communes concernées d'instituer une majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS).

Le conseil municipal se prononce sur cette majoration. la taxe existe déjà, cette augmentation concerne la cotisation issue des bases multipliée par le taux.

2 contre : T. GAUDION et L. THEVENET **2 abstentions :** K. AKAR et Y. VITALBO

• STATUTS DU PNR DU MONT-VENTOUX

Les statuts révisés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux modifient la qualité des membres à voix consultative pour les Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs, Les carnets du Ventoux, France nature environnement) devenant partenaires invités aux réunions du Comité syndical. La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est intégré en qualité de partenaire invité. **À l'unanimité**

• CONVENTION CCFF LIMITROPHE

Les comités communaux des feux et forêts ont pour vocation de concourir à la protection des forêts contre l'incendie. Pernes-les-Fontaines et Velleron, limitrophes, possèdent chacune un CCFF. La convention définit les principes de circulation sur le territoire des deux communes pendant les patrouilles et en cas de sinistre, le territoire n'étant pas linéaire. **À l'unanimité**

Conseil Municipal du 06.12.23

présents : P. ARMENGOL, G. LAUGIER, S. MARQUEZ, H. BERENGUER, K. CAVALLINI, K. AKAR, N. RIVES, C. LAGET-BARBET, S. BAUPREY, A. BOURGOIN, L. THEVENET, N. VIAU, A. GUILLAND, B. SENET, M. RUDELLE, D. CLERC, Y.VITALBO, R. TASSAN, B. THUY et L. HEDDAR. **procuration :** F. PESCHIER, C. CLARETON et Thomas GAUDION

• PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Sur la base du décret n°2023-1006 du 31/10/23 les collectivités peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire selon des conditions d'éligibilité et de niveau de rémunération notamment. La commune versera selon la rémunération brute perçue du 01/07/2022 au 30/06/2023 les montant bruts suivants : si inférieure ou égale à 23 700 € : 300 €, si entre 23 700 € et 27 300 € : 200 €, si entre 27 300 € et 29 160 € : 100 €. 21 agents remplissent ces conditions. **À l'unanimité**

• AVENANT AU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL

Selon les besoins et par équipe, des jours de RTT seront mis en place pour les agents de catégorie C qui effectueraient un temps de travail supérieur à 35h hebdomadaires, options possibles à 36 ou 37 ou 37h30. **À l'unanimité**

• TARIFS DU NOUVEAU COLUMBARIUM

Les tarifs du nouveau columbarium sont prévus pour 2 urnes dans une case 5 ans à 300€, 10 ans à 500, 30 ans à 1250 €. **À l'unanimité**

• SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Il convient d'autoriser les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du 1/4 des dépenses 2023 soit 1 371 432,51€ par anticipation jusqu'à l'adoption du budget. **À l'unanimité**

• VOIES DOMAINE PUBLIC

Le classement de voies ou chemins en voies communales constitue un enjeu pour la commune pour la bonne connaissance de son patrimoine, de ses obligations, sans changement d'affectation et d'usage 2076 m sont concernés au total. **À l'unanimité**

• CONTRAT DE CANAL

Le contrat de Canal, porté par l'ASA du Canal de Carpentras a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau et des ouvrages. Ce programme d'actions s'établit sur la période 2022-2027. Le montant des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions d'euros. **À l'unanimité**

• POINT INFO AMÉLIORATION HABITAT

Considérant l'intérêt pour les Velleronnais de pouvoir être aidés dans leurs recherches de subventions pour des travaux de rénovation énergétiques, de réfection de façades, des travaux d'adaptation du logement à l'âge, il est proposé de reconduire le contrat avec Soliha la tenue d'une permanence mensuelle pour un montant annuel 6 260 €, soit 18 780 € pour 3 ans. **1 abstention : L. HEDDAR**

• RENOUVELLEMENT OPÉRATION SUBVENTIONS FAÇADES

Pour la requalification du centre ancien et soutenir les propriétaires dans les démarches de subventions aux travaux et de ravalement de façades, la commune renouvelle une convention avec SOLIHA. 9 propriétaires ont bénéficié d'une subvention « façades » soit 97% de l'enveloppe budgétaire dépensée depuis 2021. Pour 2024-2026, la participation est de 27 450 €. **À l'unanimité**

• PAIEMENT ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Il s'agit d'approuver la convention financière pour la prise en charge par la SAS Lefebvre Invest Immo de l'étude environnementale obligatoire dans le cadre du PLU pour 6 112,50€. **À l'unanimité**

• SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LÉONIRACER

Une subvention exceptionnelle de 250€ à l'association LéoniRacer pour un déplacement sur la Spartan Race en Grèce, Michaël PANTALEONI était capitaine de l'équipe de France. **À l'unanimité**

• RÈGLEMENT DU MARCHÉ AGRICOLE

Le règlement mis à jour instaure une participation financière pour ceux se raccordant à l'électricité soit 1,50€ par jour en sus du droit de place. **À l'unanimité**

• RÈGLEMENT DES MARCHÉS FORAINS

Un règlement pour les marchés forains est créé avec un abonnement annuel pour les forains à l'extérieur du marché agricole d'un montant de 50 € et 30 € pour le mercredi av G de Gaulle. Le raccordement à l'électricité de 1,5 € par jour en sus du droit de place qui est de 5 €. **À l'unanimité**

• CONVENTION AVEC GRAND DELTA HABITAT

Cette convention détermine la réservation et la gestion d'un flux annuel de logements d'une partie du patrimoine locatif du bailleur. **À l'unanimité**

• CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICE

La convention financière note les frais de déplacement pour la mise à disposition d'un conseiller numérique venant faire des permanences dans le cadre de la CTG en mutualisant sur plusieurs communes et avec la prise en charge de la CAF. **À l'unanimité**

• ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables des cartes communales définissent des zones d'accélération pour le développement potentiel de projet d'énergies renouvelables, toutes filières confondues. **À l'unanimité**

Les procès verbaux sont disponibles sur le site de la commune.
Les séances sont publiques, vous pouvez venir assister aux conseils municipaux.

Bravo !

Nous sommes très fiers et très heureux de compter chez nos agents communaux un sportif qui a été désigné pour être le porte drapeau de l'équipe de France « Spartan Race » lors des championnats du monde à Sparte en Grèce, en novembre dernier. Bravo donc à Michael PANTALÉONI pour sa performance individuelle (33ème dans sa catégorie) et bravo à l'équipe de France championne du monde des courses Spartan, course à pied avec obstacles.

Félicitations !

Jeune velleronnais de 18 ans, Arthur GEA a le soutien de son village à chaque compétition de tennis. Saluons ses victoires dans trois tournois pro dans la ville d'Héraklion en Grèce. Il passe ainsi de la 836e place à l'ATP à la 498e.
Tous nos vœux de réussite pour 2024 !

Poney Club Iloé

L'école d'équitation d'Élodie Valentini & Eric Vanderschelden à Cambuisson réunit 150 licenciés de 4 à 67 ans avec 70 chevaux et poneys qui évoluent sur près de 6 ha.
L'équipe compétition comprend une vingtaine de cavaliers et cavalières avec des adolescents et jeunes adultes qui s'entrainent dans la carrière ou sous le manège selon la météo.
Parmi eux, deux cavalières de 13 ans se sont distinguées avec leurs brillantes participations au Generali Open de France, le plus grand rassemblement d'Europe qui se déroule en Sologne.
Emma Vanderschelden avec Glory Box des Muses a obtenu la médaille d'or en CCE poney 2D Cadet. Elle a ainsi été championne de France en 2022 et 2023.
Lou Villemus avec Colchique, quant à elle a obtenu la médaille de Bronze en CCE poney 2B.
Ces performances concrétisent le travail quotidien mené par le club et ses cavaliers.

À Velleron, Iloe organise trois compétitions de saut d'obstacles à Paques, en juin et en octobre et une de dressage en septembre.
Pour le prochain Cheval Passion, inscrit dans le cadre de Terre de jeux, tous les cavaliers sont d'ores et déjà prêts à participer au concours de saut d'obstacles.
Félicitations pour ces performances de haut niveau.

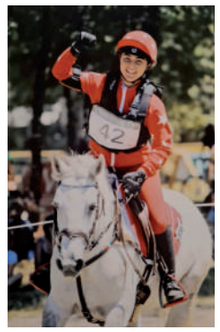

Emma et Glory Box des Muses

Lou et Colchique

MARCHE GOURMANDE DE 8KM
dans la colline proposée au Printemps avec stands de dégustation de produits locaux le long du parcours.
Renseignements : Festivelleron et Mairie

Sellerie

Propriétaire depuis 30 ans du centre équestre de La Catherine sur L'Isle sur la Sorgue Laurence Gallet fait à présent le choix de se réorienter dans le commerce. Elle a ouvert une sellerie de vente de matériels d'équitation pour le cheval et le cavalier. Elle reste ainsi dans son domaine de prédilection et répond à un besoin : une sellerie manquait cruellement dans les environs.
Elle a choisi de s'installer sur la commune de Velleron où elle a pu apprécier l'accueil.
La Sellerie est située à côté du Utile et vous y êtes les bienvenus.
Ouvert en non-stop le mercredi et samedi – Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 19h

Au bonheur des pains

Changement de boulanger à partir de Janvier.
Bienvenue à Nathalie et Stéphane HOUDAYER
Fabrication maison de la viennoiserie, brioches, galette des rois, tarterie etc…
Pain de tradition au levain large gamme de spéciaux traiteur snacking et pâtisserie fait maison
Fougasse gressins et nouveautés à découvrir…
Présent au marché agricole à partir du printemps.
Horaire d'hiver nouveau jour de fermeture le mercredi, du lundi au vendredi de 6h30 à 13h et de 16h à 19h, le samedi et dimanche 7h-13h30

Amélie Gestion Administrative

Forte de plus de 17 ans d'expérience en tant qu'assistante de gestion mais également en tant que chef d'entreprise, Amélie Hallez a décidé de créer sa propre entreprise.
Ses missions sont nombreuses et consistent essentiellement à venir en aide aux artisans ou aux agriculteurs dans leurs démarches administratives, leur organisation, leur communication ou encore dans le traitement de leurs documents professionnels (en lien avec les cabinets comptables).
Contact : 06 71 15 12 17 @ : aga84740@gmail.com

Boucl'Lyn Coiffure

Le petit salon de coiffure situé au 58 rue Roquette, reprend du service !!
Tout de rouge vêtu, il vous accueille le mardi mercredi vendredi samedi de 9 h à 12h et de 14h à 18h30.
Sylvia se fera un plaisir de vous y accueillir, avec son expérience et son sens de l'écoute pour répondre au mieux à vos attentes.
Au revoir à Amélie de Méli Mélo et bel épanouissement sur sa nouvelle vie professionnelle.
Tél 09 87 37 46 40.

«Sur la corde à linge»

Un atelier/boutique tenu par Cédric Clareton ouvre place Jean Jaurès.
La partie atelier propose de la personnalisation sur textile avec la broderie, le flocage et la sérigraphie.
La partie boutique propose la ligne de vêtements Cobaye ainsi que la ligne artistique Peinture Fraîche.
Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi 9h à 12h/14h30 à 18h30 - mercredi/samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.
12 place Jean Jaurès - Tél : 07 71 68 26 65.
Retrouvez nous sur :
Instagram #sur_la_corde_a_linge
Facebook : Sur la corde à linge

Infos sur nos professionnels de santé

Jecy Sanmarty, Alicia Fernand, Aurélia Badei, infirmières déménagent à l'espace médical municipal.
Tél : 04 90 20 09 41

Installation d'un masseur-kinésithérapeute

Alexandre RIEUNIER PEYLHARD
Masseur-kinésithérapeute D.E.
Pôle santé à côté du magasin Utile
Tel : 06 20 66 05 38

Horaires :
Lundi : 9h-18h
Mardi : 9h-17h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 9h-18h
Vendredi : 9h-17h

Européennes le 9 juin 2024

Notez d'ores et déjà dans votre agenda ce prochain rendez-vous électoral. Nous vous rappelons que les bureaux de vote (Hôtel de Ville, Ecole -côté rue Plantade- et salle du Vieil Hôpital) ouvrent à 8h et ferment à 18h. Un seul tour de scrutin est organisé.

• Qui pourra voter ?
Tout citoyen ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne.

• Vous avez un doute sur votre inscription sur les listes électorales ?
Vérifier simplement votre inscription sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

• Vous êtes un nouvel arrivant ou avez changé d'adresse au sein de la commune ?
Il vous suffit de compléter le Cerfa n°12669*02 pour les citoyens de nationalité française, ou le Cerfa n°12671*02 pour ceux de l'Union Européenne (attention ce Cerfa vous enregistre uniquement pour les élections européennes). Pour vous inscrire pour les autres types d'élections, il faudra compléter le Cerfa n°12670*02.
Retrouvez ces documents sur www.velleron.fr.
Ces documents seront déposés en mairie accompagnés d'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de -3 mois.
Par ailleurs, si vous recevez votre carte d'électeur, merci de vérifier votre bureau de vote. Afin de rééquilibrer le nombre de votants par bureau, certains changements sont intervenus.
Renseignements complémentaires au 04 90 20 00 71.

Forage : obligation de déclaration

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forage ou simple prise d'eau) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet au service de l'urbanisme. La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire n°13837*02, téléchargeable sur le site www.velleron.fr onglet « Administration - Cadastre et urbanisme », puis déposée à la mairie.
Merci de régulariser votre situation si vous n'avez pas encore fait votre déclaration.
Pour tout renseignement, contactez le service de l'urbanisme au 04 90 20 55 12.

C'est le moment de penser à tailler vos arbres et arbustes !

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure de voies publiques ou privées afin de :
• ne pas gêner le passage des piétons ;
• ne pas constituer un danger : panneaux de signalisation masqués, diminution de la visibilité d'une intersection ou risques de chutes à cause de racines affleurant et pouvant faire chuter un passant.
Autre élément important : **les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).**
En cas de manquement :
La responsabilité du propriétaire peut être engagée si un accident survient. Le Maire peut également contraindre un propriétaire à élaguer les arbres présentant un danger en lui adressant une mise en demeure. Sans résultat, le Maire pourra alors ordonner des travaux d'office ; les frais étant alors à la charge des propriétaires négligents.
Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Que dit l'article 671 du code Civil ?
« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. »

Pour vous accompagner dans ces démarches, pensez à louer le broyeur à végétaux de la mairie.

Taxe de séjour

Avis aux hébergeurs touristiques.
La commune de Velleron a instauré en 2022 la taxe de séjour sur son territoire.
Jusqu'à présent cette taxe était due pour toutes les catégories à l'exception des catégories 9. Désormais, à compter du 1er janvier 2024, tous les hébergements touristiques sont concernés par la taxe de séjour qui est prélevée auprès des locataires et est reversée ensuite dans son intégralité à la commune. Il est important d'informer en amont les locataires au moment de la signature du contrat. Les tarifs de la taxe de séjour doivent également être obligatoirement affichés dans le logement.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la ville : www.velleron.fr/services/les-hebergements-a-velleron/
Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la mairie au 04 90 20 00 71.

Sécurité routière

Prévention et répression

Nos policiers municipaux ont fait une campagne de prévention routière avec un radar.
Ils ont en effet testé un cinénomètre durant une semaine. Cela a donné lieu à près de 100 interpellations. Majoritairement en prévention et alerte sur le dépassement de vitesse et pour les plus graves en répression avec procès-verbaux établis pour excès de vitesse et autres infractions.

Prochaine réunion convention citoyenne, en mairie le 4 avril à 18h en présence de la gendarmerie.

Inscription école pour les enfants nés en 2021

Demande d'autorisation d'inscription à faire en Mairie en présentant les documents suivants :
- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de vaccination
- Carte d'identité du parent

En cas de séparation : jugement et accord écrit avec coordonnées complètes du parent + copie de la carte d'identité.
Une fois l'autorisation d'inscription signée par M. le Maire, les parents prendront rendez-vous avec la Directrice le jeudi ou le vendredi pour procéder à l'admission en se munissant de ce dossier.

Velleron, capitale de la draisienne !

Plus d'un million de vues sur internet, 2 000 enfants de 2 à 5 ans issus de 9 pays, 60 départements et 530 villes différentes dont 42 nouvelles l'an passé... Depuis 2016, le Kids Rider Bike Challenge est devenu le challenge de référence en draisienne.
Après des sites réputés comme Méribel, Andorre ou encore Montpellier à l'occasion du FISE (Festival international des sports extrêmes), c'est Velleron qui recevra l'ouverture de cette 9ème saison du Kids Rider Bike Challenge qui passera ensuite par l'ensemble des massifs montagneux jusqu'aux Pyrénées Andorran lors des championnats du Monde VTT. Accessible aux enfants de 2 à 5 ans, c'est une véritable expérience que les enfants vivent lors de chaque rencontre. Ainsi, le 23 mars 2024, Velleron sera donc la capitale de la draisienne avec un site spécialement aménagé pour l'occasion sur le parking du Marché Agricole. Le matin sera consacré à la découverte de la draisienne avec une piste spécifique et le prêt de draisiennes pour les enfants qui ne seraient pas équipés et l'après-midi se dérouleront des rencontres par catégorie d'âges avec récompenses à la clé. Cette initiative peut voir le jour grâce au financement du Grand Avignon et la réponse à l'appel à projet effectué par le centre de loisirs municipal. Un évènement sportif qui met à l'honneur les mobilités douces et qui s'inscrit naturellement dans le cadre de la Fête de la Nature !

+ d'infos sur www.kidsriderbike-challenge.com et sur la page Facebook du Kids Rider Bike Challenge

crédit ©CorbierTourisme - Kids Rider Bike

AGENDA

JANVIER

Vendredi 19 à 19h : Lecture musicale « Je suis la bête » d'Anne Sibran proposée par Voix de passage – mairie

Samedi 20 à 9h30 et dimanche 21 à 10h : Portes ouvertes de Tournesol – Vieil Hôpital

Vendredi 26 à 18h30 : Vœux du maire et son conseil – Vieil Hôpital

Samedi 27 : Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers à 18h30 à la caserne.

Dimanche 28 de 6h à 13h : Vide-grenier du MotoBroc

Dimanche 28 à 14h : Assemblée générale du foyer, goûter et loto – Vieil Hôpital

FÉVRIER

Samedi 3 à 9h et dimanche 04 à 10h : Troc Pêche – Vieil Hôpital

Samedi 10/02 à 20h30 : Loto du SOV – Ouverture des portes à 19h30 – Vieil Hôpital

Vendredi 16/02 à 20h45 : Café-mémoire de Velleron Culture & Patrimoine - 19h30 repas sur réservation - Vieil Hôpital.

MARS

Vendredi 22 et samedi 23 : Fête du printemps – Vieil Hôpital, animations, expos, stand

Dimanche 24 de 6h à 13h : Vide-grenier du MotoBroc

Vendredi 29 à 19h : Lecture performée d'Isabelle Mounier « Un parcours avec Christian Bobin » par Voix de passage – Rez-de-chaussée Mairie

Dimanche 31 : Vide grenier du SOV au marché agricole

AVRIL

Vendredi 5 : Soirée Cabaret au profit de l'association 100 pour 1 sur réservation

Samedi 6 dès 18h30 : Baleti latino et provençal proposé par Velleron ne manque pas d'air - Vieil Hôpital

Dimanche 7 à 10h : Journée des couturières organisée par Créartist – Vieil Hôpital

Dimanche 7 : Vide-grenier organisé par l'Amicale des 6 classes

Mercredi 10 à 20h : Théâtre – Troupe proposée par Femmes Solidaires – Vieil hôpital

Samedi 13 à 20h : Spectacle la Cie de Cambis invite la Cie les Baladins des Garrigues « Vol au-dessus d'un nid de voyou » – Vieil Hôpital

Dimanche 14 : Vide-grenier organisé des Cousinets

Vendredi 19 à 20h45 : Café-mémoire de Velleron Culture & Patrimoine - 19h30 repas sur réservation - Vieil Hôpital.

Dimanche 21 : Vide-grenier de Parenthèse

Dimanche 21 de 9h à 17h : Courses des Caisses à savon – dans le village

Du 29/04 au 20/05 : Expo Hoger – Cambis

Dimanche 28 : Vide-grenier des vieux crampons

MAI

Week-end du 4 et 5 : Femmes Solidaires – Vieil Hôpital

Dimanche 05 : Sors ta caisse – 2CV – Marché

Mercredi 8 : Fête de la fraise

Du 18 au 20 : Tournoi foot SOV - Stade

Samedi 18 : Concert Hauts les chœurs – Eglise

Dimanche 19 : Vide-grenier de l'amicale des Pompiers

Dimanche 26 : Vide-grenier des Pompiers Retraités

Infos actualisées sur www.velleron.fr

Être au cœur de l'actu velleronnaise... mais comment ?

De nombreux évènements et rendez-vous sont programmés tout au long de l'année.
Retrouvez l'ensemble des informations mises à jour quotidiennement grâce aux supports suivants :

Facebook : Mairie de Velleron
Ne pas nous écrire via Messenger car la messagerie n'est pas ouverte régulièrement. Privilégier le mail contact@velleron.fr ou un appel aux horaires d'ouverture de la mairie.

Site Internet : www.velleron.fr
Instagram: velleronofficiel

La Niouse : pour recevoir les infos par mail entre deux bulletins, il suffit de vous inscrire par mail à contact@velleron.fr

Panneau lumineux – consultation à distance : velleron.infos-municipales.fr/
Retrouvez également les actus dans les commerces velleronnais !

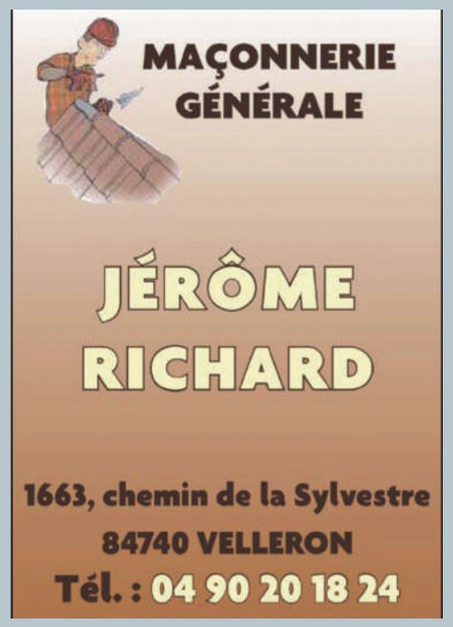

CARNET 2023

FÉLICITATIONS

	Naissances
18/09	Léon DELOEIL
17/10	Aurel GILET
31/10	Hugo BARRERA DARNIOT
02/12	Lucie GOUGELIN
03/12	Sara SEIGNON
28/12	Justin DOCHE

Sincères condoléances

26/09	François GANDY
27/09	Jeannine DOMISE née DIOT
29/09	Jean-Claude AGHETTI
01/10	Gilbert BRUNEAU
10/10	Jean MOUTTE
10/10	Alain CAULET
15/10	Jean-Louis JAUFFRET
26/10	Claude LEFONDEUR
05/11	Jean-Claude ANOUN
14/11	Patrick SORIANO
23/11	Luc MARTIN
14/12	Josiane SIMONIN née ARMAND
28/12	Louis BERERD

Hommage à Alain Caulet

Alain nous a quitté le 12 octobre 2023 emporté par une grave maladie.
Avocat au barreau de Marseille, il a exercé la profession de conseiller juridique auprès d'entreprises. Marseillais de naissance, il a épousé une Velleronnaise Christine Audic. Installé à Velleron depuis sa retraite, il a participé avec beaucoup d'intérêt à la vie associative du village en qualité de président administratif de Velleron Culture et Patrimoine, de membre actif aux Chevaliers de l'Onde ainsi qu'au CCAS.
Passionné d'histoire et de chouettes, Alain était un homme cultivé et plein d'humour. Il était connu pour sa gentillesse, son dévouement et sa générosité. Gari, son fidèle chien, est autant connu que lui dans le village.
Il a affronté la maladie avec lucidité et courage. Toutes nos condoléances à Christine son épouse, Adrien et Claire, ses enfants.

Les numéros utiles & les permanences

Mairie : 04 90 20 00 71

Service Urbanisme : 04 90 20 55 12 - Permanences les mardi et mercredi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h

Comptabilité : 04 90 20 55 14

CCAS : 04 90 20 55 16 – Sur rendez-vous

Police Municipale : ATTENTION NOUVEAU NUMERO ! 04 90 20 55 17

Service Technique : 04 90 20 12 53

Crèche « La Petite Bastide » : 04 90 38 59 98

École : 04 90 20 00 63

Accueil de loisirs : 04 90 20 11 87 - 06 15 54 67 99

ADMR : ATTENTION NOUVEAU NUMERO ! 04 32 70 01 38

Bibliothèque : 04 90 20 06 67 – Ouverture les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30

La Poste : 04 90 90 39 07 – Bureau ouvert du lundi au samedi de 9h45 à 12h

Assistante Sociale : Prendre rendez-vous auprès de l'EDES au 04 90 21 29 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h – 383 Av. Napoléon Bonaparte à l'ISLE.

Les permanences organisées à la mairie :

L'Architecte Conseil : Mme SAINT-PAUL reçoit sur rendez-vous le 4e lundi de chaque mois – Prise de rendez-vous en mairie au 04 90 20 00 71

La Conciliatrice de Justice : Mme VINIT-MAADOUNE reçoit sur rendez-vous le 1er mercredi de chaque mois – Prise de rendez-vous en mairie au 04 90 20 00 71

Soliha 84 : Mme TROMBONE reçoit sur rendez-vous le 4e jeudi de chaque mois. Prise de rendez-vous au 04 90 23 12 12

La Mission Locale : Mme ARASZKIEWICZ reçoit sur rendez-vous au 06 61 70 05 40 tous les jeudis de 14h à 17h

AESIO Mutuelle : le 1er jeudi de chaque mois Prise de rendez-vous en mairie au 04 90 20 00 71.

Autres services :

Récupération des déchets (autres que dans les bacs) :

- Encombrants : 0 800 71 84 84 (N° vert gratuit)
- Déchetterie : Ouverture de novembre à mars le lundi de 13h à 16h45, mardi, mercredi et samedi de 9h à 11h45 et de 12h45 à 16h45. D'avril à octobre : lundi de 13h à 17h45, mardi, mercredi, samedi de 9h à 11h45 et de 12h45 à 17h45.

URGENCE SUEZ (eau potable) **:** 09 77 40 11 36

Logement Indigne : 08 06 70 68 06

Grande Bastide

Grande Bastide projet de lotissement suspendu à la décision de justice. A l'heure actuelle, pas de date pour le tribunal administratif de Nimes
Toujours mobilisés contre ce projet démesuré et incohérent car catastrophique au niveau économique, écologique et social.

Restons vigilants et déterminés !
Une nouvelle mobilisation est prévue pour le 1er trimestre 2024 !

Philippe Armengol, Maire de Velleron
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux.

Invitation à la cérémonie des vœux
le vendredi 26 janvier à 18h30

ENSEMBLE, cultivons l'avenir !

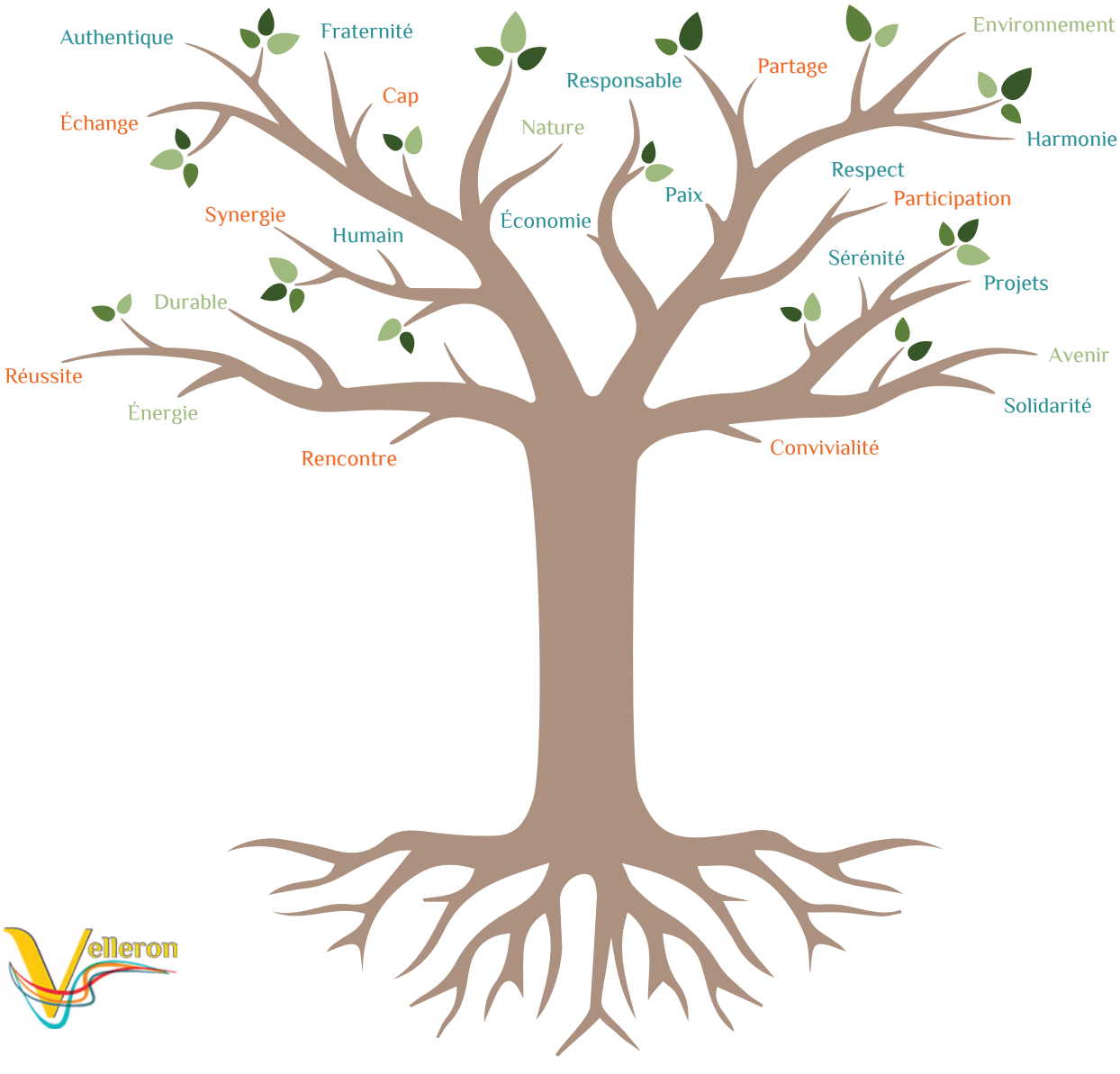

Velleron

imprimé sur papier 100% recyclé